Par Mary Lucchino

Mobilisation solidaire

Le mercredi 3 octobre prochain, une soirée d'information aura lieu au Théâtre Benno Besson afin de promouvoir les activités de l'Association GRIEF (Groupe de revendication pour une imposition équitable des immeubles agricoles), créée le 29 mars dernier, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 2 décembre 2011, qui met en péril l'avenir des domaines familiaux en zone village. En effet, cette jurisprudence prévoit que la vente d'un bâtiment qui change d'affectation sera désormais soumise à l'impôt sur le revenu.

Pour une transmission équitable

Michel Pécoud, paysan à Le Vaud, a réussi à réunir une soixantaine de personnes le 7 mai dernier lors de l'Assemblée générale extraordinaire de GRIEF. Il partage la présidence avec Martine Meldem, députée et agricultrice à Apples. Un comité de 6 personnes a été constitué, ainsi qu'une commission de fiscalistes et d'avocats, dont Luc Recordon et Raphaël Mahaim.

L'association a pour but avant tout de trouver des solutions à la problématique de la fiscalité agricole. Pour ce faire, elle s'est fixé deux objectifs: permettre à ceux qui se sont fait piéger par le retard du fisc d'obtenir une taxation plus juste et préparer les futures transmissions de domaine. Elle souhaite présenter des situations concrètes, afin de trouver des solutions pour l'avenir. Il faudra très probablement en passer par des procédures judiciaires. «Il est exclu qu'on lâche. Si on n'arrive pas par un angle, on essaiera un autre», ajoute Martine Meldem.

Les activités seront annoncées sur le site internet www.grief.ch, la page Facebook de GRIEF, ou via les médias régionaux.

Voir annonce en page 2.